

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Marie-Ève Poirier

<https://www.cadre21.org/membres/6bf8dfe89f3e2970cc7f9864>

Date d'obtention : 2021-05-04 14:10:45

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

- Faire la différence entre un acte impulsif et malveillant
- Ne JAMAIS regarder les photos
- Se fier aux étapes de la trousse SEXTO

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

- Uniformiser les interventions afin de tous aller dans le même sens
- Être plus vigilant et savoir les étapes
- Être plus pro actif et efficace dans mes interventions

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

- au contexte
- à l'intention
- Ne jamais regarder les photos, même si l'élève veut que je la regarde
- toujours me fier à la trousse
- confisquer l'appareil si j'ai un doute raisonnable qu'il contient de la pornographie